

B

D

Théâtre  
Du Briançonnais

T

## Communiqué de Presse

15 octobre 2026

### **Le Théâtre du Briançonnais porte plainte en diffamation**

Le théâtre du Briançonnais, présidé par monsieur René BONNET, et monsieur Romaric MATAGNE ont, le mardi 13 octobre, par l'intermédiaire de leur avocat déposé devant le tribunal judiciaire de Paris une plainte avec constitution de partie civile à l'encontre des personnes ayant initié depuis le 25 août dernier une campagne de diffamation publique à leur encontre.

Contrairement à ce qu'ont pu écrire des journalistes peu scrupuleux, aucune enquête administrative n'a été diligentée par la DRAC, aucune instruction judiciaire n'est en cours à l'encontre de monsieur Romaric MATAGNE ou du théâtre, aucune plainte n'a été adressée au théâtre, que ce soit par l'inspection du travail ou la médecine du travail et aucun des anciens salariés qui manifestent, souvent proches de l'ancien directeur licencié pour faute grave en 2020, n'a diligenté une quelconque procédure prud'homale à l'encontre du théâtre et n'est plus en mesure de le faire du fait de l'ancienneté de leur départ. Aucun syndicat représentatif ne soutient ces personnes.

Monsieur Romaric MATAGNE est toujours en poste parce que ni la DRAC, ni qui que ce soit ne lui a communiqué à ce jour un quelconque signalement le mettant en cause, et justifiant que le théâtre prenne une quelconque mesure à son encontre fut-ce à titre provisoire.

Le code du travail protège les salariés et interdit à un employeur de prendre une quelconque sanction à l'égard d'un salarié sans disposer d'éléments lui permettant d'en justifier.

Ceux qui manifestent pour qu'il en soit autrement sont animés par des principes contraires à l'esprit démocratique. Ils sont d'ailleurs soutenus par une organisation qui se revendique de l'anarchisme et que le Dauphine Libéré présente comme un syndicat du spectacle en oubliant de préciser qu'il n'y dispose d'aucune représentativité.

Le théâtre du Briançonnais gère une délégation de service public culturelle au nom de la communauté de communes du Briançonnais et il existe en France un principe de libre gestion des collectivités territoriales, aucune administration n'a le droit de s'immiscer dans sa gestion.

Par ailleurs, le théâtre du Briançonnais a diligenté une enquête interne réalisée par un cabinet indépendant.

Dans un contexte économique fragile qui menace la création artistique et les emplois du secteur culturel, l'entreprise de déstabilisation et de calomnies menée depuis des années par certaines personnes qui ont travaillées ou ont collaborées n'a aucun fondement juridique. Aucune procédure prud'homale n'a été engagée contre le théâtre depuis le licenciement pour faute grave de l'ancien directeur Frank-Eric Retière.

Les résultats sont au rendez-vous au fil des saisons avec des marges de progression à tout point de vue. Entre 2020 et 2025, le budget du théâtre a nettement augmenté, tout comme sa fréquentation et ses actions en direction des habitants et des acteurs du territoire, sans aucune usurpation d'appellation ou éventuel détournement de fonds.

Enfin, l'établissement se réserve la possibilité d'engager des actions judiciaires complémentaires afin de défendre ses intérêts, ceux de ses salariés et le respect de son projet de service public culturel.

#### Contact

Maitre Roland Lienhardt : 01 42 96 16 00